

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2832

19 novembre 2011

SOMMAIRE

Anéa Echafaudages Luxembourg S.à r.l.	135908	Sokaris Shipping S.A.	135926
Applied Materials Luxembourg S.à r.l. ..	135907	Sokaris Shipping S.A.	135925
Ballance S.A.	135890	S T G Holding S.à r.l.	135925
Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l.	135930	Supernetto Ilkomb	135927
Cityhold Participations S.à r.l.	135890	Supernetto Ilkomb	135928
Cityhold Propco 1 S.à r.l.	135912	Tapout BLF s.à r.l.	135929
Clearwire Europe S.à r.l.	135890	Tapout BLF s.à r.l.	135928
Cosmétique Groupe S.A.	135902	T.C. Lux Sàrl	135905
DRETSCHLER.com S.à r.l.	135909	Tech Age	135930
Dretschler FR S.à r.l.	135908	Textiles Meyer S.à r.l.	135930
Dretschler IT S.à r.l.	135909	The Atlantic Leisure Company S.A.	135934
Gaston Holding S.à r.l.	135903	Thermolux	135906
Gaston Holding S.à r.l.	135904	Timada S.à.r.l.	135934
Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l.	135903	TM Property S.à r.l.	135929
Lux Logistics 24 S.à r.l.	135910	Transnat Invest S.à r.l.	135929
Modeba Sàrl	135911	Transnational Capital Holding (Luxem- bourg) S.A.	135934
Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	135903	TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.	135929
Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	135904	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	135906
Patron Investments IV S.à r.l.	135904	TTS Management Luxembourg	135906
Pergam Properties 3 S.C.A.	135924	Universal Credit S.A.	135935
Pergam Properties 3 S.C.A.	135911	Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.	135935
Premium Capital Luxembourg S.à r.l.	135903	Vesa S. à r.l.	135935
Repco 41 S.A.	135924	Victoria's Secret International S.à r.l.	135935
Royal Cross S.A.	135924	VPA Holding S.A.	135936
Sal Development S.à r.l.	135905	Waterson S.à r.l.	135906
Sapore Del Sole S.A.	135905	Wickler Frères Exploitation S.à.r.l.	135907
SDS Invest SA	135926	Winch Italy Holdings 1 S.à r.l.	135936
Société de Financement des Risques Indus- triels	135905	Wire S.A.	135936
		Wire S.A.	135936
		Witraco s.à r.l.	135907
		WX Rondo One Holding S.à r.l.	135936

Ballance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder.
R.C.S. Luxembourg B 157.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2011.
Référence de publication: 2011139306/10.
(110162092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Clearwire Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 100.259.

Extract of the minutes of the general meeting of the shareholders of the Company on September 30, 2011:

Mrs. Danielle Reha PORTER has resigned from his position of manager of the Company with effective date on September 30, 2011.

It is proposed to appoint Mr. Scott Alden HOPPER, born on August 13, 1962, in Missouri, United States of America, residing at 8008, 144th Avenue SE, Newcastle, WA 98059, United States of America, as manager of the Company with effective date on September 30, 2011 for an undetermined duration in replacement of Mrs. Danielle Reha PORTER with individual power of signature.

Consequently, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Hope Flannery COCHRAN;
- Steven Andrew EDNIE; and
- Scott Alden HOPPER.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des minutes de l'assemblée générale des associés de la Société le 30 septembre 2011:

Madame Danielle Reha PORTER a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2011.

Il est proposé de nommer M. Scott Alden HOPPER, né le 13 août 1962 dans le Missouri, Etats Unis d'Amérique, résidant au 8008, 144th Avenue SE, Newcastle, WA 98059, Etats Unis d'Amérique, comme gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Danielle Reha PORTER avec pouvoir individuel de signature.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Hope Flannery COCHRAN;
- Steven Andrew EDNIE; et
- Scott Alden HOPPER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139368/30.

(110161222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Cityhold Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.784.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cityhold Investissement S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated on September 29th, 2011 by the undersigned notary and being in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies, represented by Mr. Cliff Langford, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 September 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cityhold Participations S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company (resolving as set out hereafter). Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, real estate rights and real estate holding companies or partnerships located abroad or in Luxembourg as well as any participations in any real estate enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, such as but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may also invest directly or indirectly in a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and manage such portfolio.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares in registered form having a par value of one EURO (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders is subject to the prior approval of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital of the Company.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of shares through the repurchase and cancellation of such shares.

6.7 In the case of a repurchase of shares by the Company which is not followed by a cancellation of those shares, the Company will hold those shares in treasury without nevertheless receiving any dividends in respect of such shares and without being able to express any vote on those shares. For purposes of calculating majority and quorum requirements, the shares held on treasury by the Company will be disregarded.

6.8 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares can only be done if the Company has sufficient distributable funds to make such repurchase,

6.9 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares has to be approved by the board of managers with the consent of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers appointed by the shareholders which set the term of their office. The managers are appointed by a resolution of the shareholders representing the absolute majority of the share capital. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The following matters shall be subject to the prior consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital:

(i) investments of the Company of an aggregate value per investment in excess of EUR 1,000,000;

(ii) granting of loans by the Company of an aggregate amount value per loan in excess of EUR 1,000,000 and the granting of any additional loan or increase in an existing loan where the aggregate amount lent for that project exceeds EUR 1,000,000;

(iii) the granting of any pledge or other charge over any assets of the Company or of any guarantee for an amount which if called would entitle the recipient to in excess of EUR 1,000,000

(iv) borrowings by the Company in excess of EUR 1,000,000;

(v) disposal of a subsidiary by the Company;

(vi) liquidation of a subsidiary of the Company;

(vii) disposal of assets in excess of EUR 1,000,000 or disposal of assets which represent more than 25% of the total assets of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall always meet in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers with a proposed agenda for the meeting shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented in Luxembourg. Resolutions of the board of managers are validly taken by the absolute majority of its members, regardless of the number of managers being present or represented. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The following matters require the unanimous consent of all the board members:

- (i) Incorporation of new subsidiaries;
- (ii) Establishment of a branch;
- (iii) Transfer of the registered office within the municipality of Luxembourg;
- (iv) Purchase of assets (regardless of the type of assets) for a value in excess of EUR 10,000;
- (v) Expenditures of more than EUR 10,000, unless included in a budget which has already been approved;
- (vi) Approval of the budget (it being noted that the budget should be at least bi-annual);
- (vii) Borrowings in excess of EUR 10,000;
- (viii) Signing of contracts which commit or are likely to commit the Company to spend more than EUR 10,000;
- (ix) Charging, pledging or otherwise encumbering the assets of the Company;
- (x) Granting of guarantees.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, except that a majority of the managers must be physically present in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. Circular resolutions are deemed to have been taken at the registered office of the Company.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated (including a manager) in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with

the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast at such meeting or written consultation, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Wednesday of April of each year at 3.30 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company representing the absolute majority of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders will also determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company as well as the board of managers;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

16.5 Dividends and interim dividends may only be distributed with the consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting period shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

Cityhold Investissement S.à.r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) ordinary shares in registered form, with a par value of one EURO (EUR1.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

a.) Mr. Jyrki Konsala, born on 22 October 1962 in Lempäälä, Finland, residing at 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg;

b.) Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and

c.) Mr. Per Sjoberg, born on January 24, 1962 in St Hammer, Sweden, residing at Ordens 1, 144 30 Stockholm, Sweden.

2. The registered office of the Company is established at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Cityhold Investissement S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2011 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par M. Cliff Langford, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination " Cityhold Participations S.à r.l. " (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du conseil de gérance, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

3.2. L'objet de la Société est également de réaliser toutes transactions relatives directement ou indirectement à l'acquisition d'immeubles, de droits immobiliers et de sociétés détenant des biens immobiliers situés à Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes participations dans toutes entreprises immobilières de quelque nature que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, tel que (sans que cela soit limité à) l'acquisition, la détention, la location, le crédit-bail, la séparation, l'assainissement, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, l'exploitation, la construction, la vente ou bien l'aliénation, l'octroi d'hypothèques, de gages ou de quelque sûreté que ce soit de biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut également investir directement ou indirectement dans un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, et gérer ce portefeuille.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La cession de parts sociales entre associés doit être approuvée au préalable par les associés représentant au moins la majorité absolue du capital social de la Société.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

6.6. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, en ce compris par le rachat et l'annulation de ces parts sociales.

6.7. En cas de rachat de parts sociales par la Société non suivi par une annulation de ces parts sociales, la Société détiendra ces parts sociales de trésorerie mais néanmoins sans recevoir aucun dividende relatif à ces parts sociales et sans être capable d'exprimer aucun vote relatif à ces parts sociales. Les parts sociales de trésorerie détenues par la Société ne peuvent être prises en compte pour le calcul des majorités et quorums.

6.8. Un rachat de parts sociales par la Société sans annulation des parts sociales peut uniquement être effectué si la Société a suffisamment de fonds distribuables pour réaliser ce rachat.

6.9. Le rachat de parts sociales par la Société sans annulation de parts sociales doit être approuvé par le conseil de gérance avec l'accord des associés représentant au moins la majorité absolue du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Les gérants sont nommés par une résolution des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. Les matières suivantes doivent faire l'objet de l'accord préalable des associés représentant la majorité absolue du capital social:

- (i) investissements de la Société d'un montant total par investissement supérieur à 1.000.000 EUR;
- (ii) octroi de prêts par la Société d'un montant total par prêt supérieur à 1.000.000 EUR et octroi de tout prêt additionnel ou augmentation d'un prêt existant lorsque le montant total prêté pour ce projet est supérieur à 1.000.000 EUR;
- (iii) octroi de tout gage ou autre sûreté sur l'un quelconque des biens de la Société ou de toute garantie permettant à son bénéficiaire, si elle était appelée, de réclamer un montant supérieur à 1.000.000 EUR.
- (iv) l'emprunt par la Société d'un montant supérieur à 1.000.000 EUR;
- (v) la cession d'une filiale de la Société;
- (vi) la liquidation d'une filiale de la Société;
- (vii) l'aliénation ou la cession de biens pour une valeur supérieure à 1.000.000 EUR ainsi que l'aliénation ou la cession de biens représentant plus de 25% de l'ensemble des biens de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunira toujours à Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du conseil de gérance au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité absolue des

voix exprimées par ses membres quel que soit le nombre de gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les matières suivantes nécessitent le consentement unanime de tous les membres du conseil de gérance:

- (i) constitution de nouvelles filiales;
- (ii) établissement d'une succursale;
- (iii) transfert du siège social au sein de la ville de Luxembourg;
- (iv) acquisition de biens (quelle que soit la nature des biens) d'une valeur supérieure à 10.000 EUR;
- (v) dépenses ou charges de plus de 10.000 EUR, à moins qu'elles n'aient été incluses dans un budget qui a déjà été approuvé;
- (vi) approbation du budget (le budget doit être au moins bi-annuel);
- (vii) emprunts d'un montant supérieur à 10.000 EUR;
- (viii) signature de contrats engageant ou susceptible d'engager la Société à dépenser plus de 10.000 EUR;
- (ix) consentir des sûretés ou des gages sur, ou donner en garantie de quelque manière que ce soit, les biens de la Société;
- (x) octroyer des garanties.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion mais une majorité des gérants doit être présente physiquement à Luxembourg.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Les résolutions circulaires sont réputées avoir été adoptées au siège social de la Société.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué (y compris un gérant) conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12 Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document

unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées à cette assemblée ou consultation écrite, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale ordinaire.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 15.30 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuée aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société ainsi que par le conseil de gérance; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.5 Les dividendes et les dividendes intérimaires peuvent uniquement être distribués avec l'accord des associés représentant la majorité absolue du capital social.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Cityhold Investissement S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à DOUZE MILLE CINQ CENTS parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

a.) M. Jyrki Konsala, né le 22 octobre 1962 à Lempäälä, Finlande, résidant à 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg;

b.) M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, résidant professionnellement à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

c.) Mr. Per Sjoberg, né le 24 janvier 1962 à St Hammer, Suède, résident à at Ordens 1, 144 30 Stockholm, Suède.

2. Le siège social de la Société est établi au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Langford et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43443. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138094/640.

(110159774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Cosmétique Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 83.693.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TENDRIL INC, la société existant et gouvernée par les lois de Panama, ayant son siège social à East 54th Street, Arango-Orillac Building 2nd, Floor, Panama City, République de Panama, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "Cosmétique Groupe S.A.", avec siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.693, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence Luxembourg, en date du 31 août 2001, publié au Mémorial C numéro 197 du 5 février 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

b.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme "Cosmétique Groupe S.A." est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que la comparante déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2011. Relation GRE/2011/3427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139411/46.

(110161908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139614/10.

(110162093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139706/11.

(110161452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Gaston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Premium Capital Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.514.

L'an deux mille onze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Premium Capital Luxembourg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 139.514, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 1714 du 11 juillet 2008.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Céline Bour demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social

de cent vingt-cinq mille euros (EUR 12.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci après reproduits, tous les associés représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale en «Gaston Holding S.à r.l.» et modification consécutive de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Gaston Holding S.à r.l.»»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Résolution unique

La dénomination de la Société est modifiée en «Gaston Holding S.à r.l.» et, par voie de conséquence, l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Gaston Holding S.à r.l.»»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'une tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, C. BOUR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43938. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139735/46.

(110161868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Patron Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.456.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139708/10.

(110161190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139722/11.

(110161461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Gaston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.514.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62784 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139736/10.

(110161890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Sal Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 163.767.

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2011, relative à la constitution de la société à responsabilité limitée Italian Holding Development S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.792,

que lors de cette constitution le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500) a été libéré en partie par Monsieur Rosario SPADARO, de nationalité italienne, né à Sant Teresa di Riva le 27 juin 1932,

par apport en nature de douze mille (12.500) parts sociales de la société Sal Development S.à r.l., (correspondant à environ 100% du capital de cette société).

En conséquence de ce qui précède la répartition des parts sociales de la société Sal Development S.à r.l. est la suivante:

Italian Holding Development S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.792, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Pour la société Sal Development S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011139769/20.

(110161187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Sapore Del Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 146.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011139788/10.

(110161713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

SOFIRI, Société de Financement des Risques Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 26.550.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139808/10.

(110161695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

T.C. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 81.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011139817/12.

(110161521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Thermolux, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.153.000,00.**

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 42.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139848/11.

(110161882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139854/10.

(110161410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

TTS Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 149.083.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous prions de bien vouloir noter que nous dénonçons le siège social avec date d'effet au 4 avril 2011, de la société TTS Management Luxembourg, enregistrée sous le numéro d'immatriculation B 149.083, avec pour adresse du siège concerné par la dénonciation, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2011139855/14.

(110161459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Waterson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 15, rue des Forgerons.

R.C.S. Luxembourg B 81.912.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le douze septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1) Daniel GIROTTO, ouvrier, né à La Hestre (Belgique), le 16 septembre 1970, et son épouse

2) Sara GAETANI, commerçante, née à Rocourt (Belgique), le 26 juillet 1968,

demeurant ensemble à L-3583 Dudelange, 15, rue des Forgerons.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de WATERSON S.à r.l., avec siège à L-3583 Dudelange, 15, rue des Forgerons, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 81 912, constituée suivant acte Paul BETTINGEN de Niederanven du 24 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, des Sociétés et Associations, Numéro 1053 du 22 novembre 2001.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Que la Société ne possède plus aucun immeuble.

Que d'un commun accord des associés, ladite société est dissoute avec effet en date de ce jour.

Que la société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties de sorte que sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée au gérant pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-3583 Dudelange, 15, rue des Forgerons.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds qui transitent par la société ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Girotto, Gaetani et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 21 septembre 2011. Relation EAC/2011/12519. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 28 SEP. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011139881/43.

(110161371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Wickler Frères Exploitation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus.

R.C.S. Luxembourg B 96.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139885/10.

(110162091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Witraco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 94.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139887/10.

(110162090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Applied Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.373.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} juillet 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011139931/13.

(110161664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Anéa Echafaudages Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 142.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011139936/11.

(110161443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Dretschler FR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 127.530.

Im Jahre zweitausendelf, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

die Aktiengesellschaft TRANSALP INVESTMENTS, mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen im Handelsund Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter 139703,

hier vertreten durch Herrn Sven STROWIG, Unternehmer, geboren am 21. Dezember 1973 in Marbach am Neckar (D), wohnhaft in D-54329 Konz, Am Sprung 13,

in seiner Eigenschaft als Alleinverwalter der Gesellschaft gemäß Ernennung durch die Hauptversammlung der Aktionäre vom 28. März 2011, welche noch nicht im Mémorial C veröffentlicht wurde,

alleinvertretungsberechtigt gemäß den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft.

Welche Komparentin, hier vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin ist alleinige Teilhaberin der Gesellschaft "DRETSCHLER FR S. à r. l." mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 127530, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 3. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1258 vom 25. Juni 2007.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herrn Sven STROWIG, vorbenannt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. STROWIG, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 28 septembre 2011. Relation: REM/2011/1262. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. Oktober 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011139961/43.

(110161460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Dretschler IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 127.529.

Im Jahre zweitausendelf, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

die Aktiengesellschaft TRANSALP INVESTMENTS, mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, eingetragen im Handelsund Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter 139703,

hier vertreten durch Herrn Sven STROWIG, Unternehmer, geboren am 21. Dezember 1973 in Marbach am Neckar (D), wohnhaft in D-54329 Konz, Am Sprung 13,

in seiner Eigenschaft als Alleinverwalter der Gesellschaft gemäß Ernennung durch die Hauptversammlung der Aktionäre vom 28. März 2011, welche noch nicht im Mémorial C veröffentlicht wurde,

alleinvertretungsberechtigt gemäß den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft.

Welche Komparentin, hier vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin ist alleinige Teilhaberin der Gesellschaft "DRETSCHLER IT S. à r. l." mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 127529, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 3. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1258 vom 25. Juni 2007.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herrn Sven STROWIG, vorbenannt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen... kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. STROWIG, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 28 septembre 2011. Relation: REM/2011/1260. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. Oktober 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011139962/42.

(110161474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

DRETSCHLER.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 100.284.

Im Jahre zweitausendelf, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1. Herrn Sven STROWIG, Unternehmer, geboren am 21. Dezember 1973 in Marbach am Neckar (D), wohnhaft in D-54329 Konz, Am Sprung 13,

2. die Gesellschaft "S T G HOLDING S. à r. l." mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Étang, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 109668, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 8. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1306 vom 1. Dezember 2005,

hier vertreten durch Herrn Sven STROWIG, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, welcher dieselbe mit seiner Unterschrift verpflichten kann gemäß Artikel 9 der Satzung und gemäß Beschluss des alleinigen Gesellschafters welche nach der Gründung abgehalten wurde.

Die Komparenten erklären alleinige Teilhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft "DRETSCHLER.com S. à r. l." mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Étang, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 100284, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 16. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 594 vom 9. Juni 2004.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR), vollständig eingezahlt, welches wie folgt gehalten wird:

1. Sven STROWIG, ein Anteil,	1
2. STG HOLDING S. à r. l, neunundneunzig Anteile,	99
Gesamt: hundert Anteile	100

Sodann haben die Komparenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse, die sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herrn Sven STROWIG, vorbenannt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. STROWIG, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 28 septembre 2011. Relation: REM/2011/1261. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. Oktober 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011139963/47.

(110161466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Lux Logistics 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 109.676.

Im Jahre zweitausendelf, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

die Aktiengesellschaft TRANSALP INVESTMENTS, mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, eingetragen im Handelsund Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter 139703,

hier vertreten durch Herrn Sven STROWIG, Unternehmer, geboren am 21. Dezember 1973 in Marbach am Neckar (D), wohnhaft in D-54329 Konz, Am Sprung 13,

in seiner Eigenschaft als Alleinverwalter der Gesellschaft gemäß Ernennung durch die Hauptversammlung der Aktionäre vom 28. März 2011, welche noch nicht im Mémorial C veröffentlicht wurde,

alleinvertretungsberechtigt gemäß den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft.

Welche Komparentin, hier vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin ist alleinige Teilhaberin der Gesellschaft "LUX LOGISTICS 24 S. à r. l." mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 109676, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 8. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1349 vom 8. Dezember 2005.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile zu je fünfzig Euro (50.- EUR) vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herrn Sven STROWIG, vorbenannt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen. und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. STROWIG, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 28 septembre 2011. Relation: REM/2011/1259. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. Oktober 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011139992/43.

(110161487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Modeba Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.

R.C.S. Luxembourg B 135.621.

Statuts' coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 octobre 2011.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2011140006/12.

(110161646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pergam Properties 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.105.

L'an deux mille onze, le premier septembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch agissant en vertu de trois procurations sous seing privé données à Luxembourg en date des 22 et 28 juillet 2010, qui sont restées annexées à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 septembre 2010, enregistré à Luxembourg, Actes Civiles, LAC/2010/39510,

au nom et pour le compte des trois actionnaires, à savoir:

- 1) PERGAM, une société anonyme avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis,
- 2) PERGAM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis,
- 3) PERGAM PROPERTIES GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

de PERGAM PROPERTIES 3 S.C.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.105.

Ledit comparant, agissant ès-qualités, a prié le notaire soussigné d'acter que dans le prédit acte du 6 septembre 2010, il a été constaté une erreur matérielle dans la rédaction du texte relatif à l'article 14a des statuts de la Société qui doit se lire comme suit:

"a) Le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 1% HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce jusqu'au 30 juin 2015.

Le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 0,75% HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce du 01 juillet 2015 à la dixième année d'existence de la Société.

Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires déciderait la continuité de la Société, conformément aux dispositions de l'article 2 des présents statuts, le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 0,5 % HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce de la onzième à la treizième année d'existence de la Société.

La rémunération annuelle du Gérant est payable pour chaque trimestre écoulé au 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année.

La rémunération du Gérant est calculée prorata temporis sur base du nombre de jours exact écoulés divisés par le nombre de jours dans l'année."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRANCOIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2011 LAC/2011/39365. Reçu douze euros €12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011140012/47.

(110161519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Cityhold Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.786.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cityhold Investissement S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 29th, 2011 and being in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies, represented by Mr. Cliff Langford, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 September 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cityhold Propco 1 S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company (resolving as set out hereafter). Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, real estate rights and real estate holding companies or partnerships located abroad or in Luxembourg as well as any participations in any real estate enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, such as but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may also invest directly or indirectly in a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and manage such portfolio.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at TWENTY THOUSAND POUND STERLING (GBP 20,000.-) represented by TWENTY THOUSAND (20,000) ordinary shares in registered form having a par value of one POUND STERLING (GBP 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders is subject to the prior approval of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital of the Company.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of shares through the repurchase and cancellation of such shares.

6.7 In the case of a repurchase of shares by the Company which is not followed by a cancellation of those shares, the Company will hold those shares in treasury without nevertheless receiving any dividends in respect of such shares and without being able to express any vote on those shares. For purposes of calculating majority and quorum requirements, the shares held on treasury by the Company will be disregarded.

6.8 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares can only be done if the Company has sufficient distributable funds to make such repurchase,

6.9 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares has to be approved by the board of managers with the consent of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers appointed by the shareholders which set the term of their office. The managers are appointed by a resolution of the shareholders representing the absolute majority of the share capital. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The following matters shall be subject to the prior consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital:

(i) investments of the Company of an aggregate value per investment in excess of GBP 1,000,000;

(ii) granting of loans by the Company of an aggregate amount value per loan in excess of GBP 1,000,000 and the granting of any additional loan or increase in an existing loan where the aggregate amount lent for that project exceeds GBP 1,000,000;

(iii) the granting of any pledge or other charge over any assets of the Company or of any guarantee for an amount which if called would entitle the recipient to in excess of GBP 1,000,000

(iv) borrowings by the Company in excess of GBP 1,000,000;

(v) disposal of a subsidiary by the Company;

(vi) liquidation of a subsidiary of the Company;

(vii) disposal of assets in excess of GBP 1,000,000 or disposal of assets which represent more than 25% of the total assets of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall always meet in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers with a proposed agenda for the meeting shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented in Luxembourg. Resolutions of the board of managers are validly taken by the absolute majority of its members, regardless of the number of managers being present or represented. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The following matters require the unanimous consent of all the board members:

- (i) Incorporation of new subsidiaries;
- (ii) Establishment of a branch;
- (iii) Transfer of the registered office within the municipality of Luxembourg
- (iv) Purchase of assets (regardless of the type of assets) for a value in excess of GBP 10,000
- (v) Expenditures of more than GBP 10,000, unless included in a budget which has already been approved;
- (vi) Approval of the budget (it being noted that the budget should be at least bi-annual)
- (vii) Borrowings in excess of GBP 10,000;
- (viii) Signing of contracts which commit or are likely to commit the Company to spend more than GBP 10,000;
- (ix) Charging, pledging or otherwise encumbering the assets of the Company;
- (x) Granting of guarantees.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, except that a majority of the managers must be physically present in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. Circular resolutions are deemed to have been taken at the registered office of the Company.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated (including a manager) in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with

the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast at such meeting or written consultation, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Wednesday of April of each year at 3.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company representing the absolute majority of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders will also determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company as well as the board of managers;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

16.5 Dividends and interim dividends may only be distributed with the consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting period shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

Cityhold Investissement S.à.r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for TWENTY THOUSAND (20,000) ordinary shares, in registered form, with a par value of one POUND STERLING (GBP1.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWENTY THOUSAND POUND STERLING (GBP 20,000.-).

The amount of TWENTY THOUSAND POUND STERLING (GBP 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

a.) Mr. Jyrki Konsala, born on 22 October 1962 in Lempäälä, Finland, residing at 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg;

b.) Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and

c.) Mr. Per Sjoberg, born on January 24, 1962 in St Hammer, Sweden, residing at Ordens 1, 144 30 Stockholm, Sweden.

2. The registered office of the Company is established at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Cityhold Investissement S.à.r.l., une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2011 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par M. Cliff Langford, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Cityhold Propco 1 S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du conseil de gérance, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

3.2. L'objet de la Société est également de réaliser toutes transactions relatives directement ou indirectement à l'acquisition d'immeubles, de droits immobiliers et de sociétés détenant des biens immobiliers situés à Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes participations dans toutes entreprises immobilières de quelque nature que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, tel que (sans que cela soit limité à) l'acquisition, la détention, la location, le crédit-bail, la séparation, l'assainissement, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, l'exploitation, la construction, la vente ou bien l'aliénation, l'octroi d'hypothèques, de gages ou de quelque sûreté que ce soit de biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut également investir directement ou indirectement dans un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, et gérer ce portefeuille.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à VINGT MILLE LIVRES STERLING (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La cession de parts sociales entre associés doit être approuvée au préalable par les associés représentant au moins la majorité absolue du capital social de la Société.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

6.6. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation de parts sociales par le rachat et l'annulation de ces parts sociales.

6.7. En cas de rachat de parts sociales par la Société non suivi par une annulation de ces parts sociales, la Société détiendra ces parts sociales en trésorerie mais néanmoins sans recevoir aucun dividende relatif à ces parts sociales et sans être capable d'exprimer aucun vote relatif à ces parts sociales. Les parts sociales de trésorerie détenues par la Société ne peuvent être prises en compte pour le calcul des majorités et quorums.

6.8. Un rachat de parts sociales par la Société sans annulation des parts sociales peut uniquement être effectué si la Société a suffisamment de fonds distribuables pour réaliser ce rachat.

6.9. Le rachat de parts sociales par la Société sans annulation de parts sociales doit être approuvé par le conseil de gérance avec l'accord des associés représentant au moins la majorité absolue du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Les gérants sont nommés par une résolution des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. Les matières suivantes doivent faire l'objet de l'accord préalable des associés représentant la majorité absolue du capital social:

- (i) investissements de la Société d'un montant total par investissement supérieur à 1.000.000 GBP;
- (ii) octroi de prêts par la Société d'un montant total par prêt supérieur à 1.000.000 GBP et octroi de tout prêt additionnel ou augmentation d'un prêt existant lorsque le montant total prêté pour ce projet est supérieur à 1.000.000 GBP;
- (iii) octroi de tout gage ou autre sûreté sur l'un quelconque des biens de la Société ou de toute garantie permettant à son bénéficiaire, si elle était appelée, de réclamer un montant supérieur à 1.000.000 GBP;
- (iv) l'emprunt par la Société d'un montant supérieur à 1.000.000 GBP;
- (v) la cession d'une filiale de la Société;
- (vi) la liquidation d'une filiale de la Société;
- (vii) l'aliénation ou la cession de biens pour une valeur supérieure à 1.000.000 GBP ainsi que l'aliénation ou la cession de biens représentant plus de 25% de l'ensemble des biens de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunira toujours à Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité absolue des

voix exprimées par ses membres quel que soit le nombre de gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les matières suivantes nécessitent le consentement unanime de tous les membres du conseil de gérance:

- (i) constitution de nouvelles filiales;
- (ii) établissement d'une succursale;
- (iii) transfert du siège social au sein de la ville de Luxembourg;
- (iv) acquisition de biens (quelle que soit la nature des biens) d'une valeur supérieure à 10.000 GBP;
- (v) dépenses ou charges de plus de 10.000 GBP, à moins qu'elles n'aient été incluses dans un budget qui a déjà été approuvé;
- (vi) approbation du budget (le budget doit être au moins bi-annuel);
- (vii) emprunts d'un montant supérieur à 10.000 GBP;
- (viii) signature de contrats engageant ou susceptible d'engager la Société à dépenser plus de 10.000 GBP;
- (ix) consentir des sûretés ou des gages sur, ou donner en garantie de quelque manière que ce soit, les biens de la Société;
- (x) octroyer des garanties.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion mais une majorité des gérants doit être présente physiquement à Luxembourg.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Les résolutions circulaires sont réputées avoir été adoptées au siège social de la Société.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué (y compris un gérant) conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12 Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document

unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées à cette assemblée ou consultation écrite, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et Assemblée générale ordinaire.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 15 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuée aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société ainsi que par le conseil de gérance; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.5 Les dividendes et les dividendes intérimaires peuvent uniquement être distribués avec l'accord des associés représentant la majorité absolue du capital social.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Cityhold Investment S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à VINGT MILLE (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-).

Le montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

a.) M. Jyrki Konsala, né le 22 octobre 1962 à Lempäälä, Finlande, résidant à 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg;

b.) M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays Bas, résidant professionnellement à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

c.) Mr. Per Sjoberg, né le 24 janvier 1962 à St Hammer, Suède, résident à at Ordens 1, 144 30 Stockholm, Suède.

2. Le siège social de la Société est établi au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Langford et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43444. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138095/641.

(110159777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pergam Properties 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011140013/12.

(110161523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

RepcO 41 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140044/10.

(110161875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Royal Cross S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011140054/11.

(110161352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

S T G Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 109.668.

Im Jahre zweitausendelf, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

Herrn Sven STROWIG, Unternehmer, geboren am 21. Dezember 1973 in Marbach am Neckar (D), wohnhaft in D-54329 Konz, Am Sprung 13.

Der Komparent erklärt alleiniger Teilhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft "S T G HOLDING S. à r. l." mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 109668, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 8. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1306 vom 1. Dezember 2005.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000.- EUR), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile zu je hundert Euro (100.- EUR) vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt der Gesellschafter folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herrn Sven STROWIG, vorbenannt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. STROWIG, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 28 septembre 2011. Relation: REM/2011/1263. Reçu soixante-quinze euros. 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. Oktober 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011140055/36.

(110161453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Sokaris Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 11, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 152.267.

Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "SOKARIS SHIPPING S.A.", mit Sitz zu L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss, zu einer außerordentlichen

Generalversammlung zusammen; genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 152.267, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 25. März 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 994 vom 11. Mai 2010. Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Hendrik LE SAGE, wohnhaft in Kinrooi (B).

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Herrn Peter PEETERS, wohnhaft in Nachtmanderscheid.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Herrn Peter PEETERS, vorbenannt.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern

respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5560 Remich, 11, rue Neuve und Anpassung von Artikel 2 Absatz 1 der Satzung. Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-5560 Remich, 11, rue Neuve und Artikel 2 Absatz 1 folgendermassen umzuändern:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.“

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. LE SAGE, P. PEETERS, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 28 septembre 2011. Relation: REM/2011/1258. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. Oktober 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011140067/45.

(110161496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

SDS Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 134.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 septembre 2011.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2011140062/12.

(110161614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Sokaris Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 octobre 2011.

Patrick SERRES

Notar

Référence de publication: 2011140068/12.

(110161506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Supernetto Ilkomb, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7463 Pettingen, 9, Chemin d'Essingen.

R.C.S. Luxembourg B 141.235.

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Mehdi SALLAHU, artisan-commerçant, né à Vërnicië (Kosovo), le 25 février 1967, demeurant à L-6750 Grevenmacher, 32, rue de Luxembourg,

seul associé de la société à responsabilité limitée SUPERNETTO ILKOMB, avec siège social à L-4209 Esch-sur-Alzette, 12, rue Michel Lentz, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 235, constituée suivant acte Martine DECKER de Hesperange en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2271 du 17 septembre 2008.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de Esch-sur-Alzette à Pettingen.

Deuxième résolution

Il modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mersch.

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-7463 Pettingen, 9, Chemin d'Essingen.

Quatrième résolution

Il étend l'objet social aux travaux de peinture et jardinage respectivement décoration.

Cinquième résolution

Il modifie l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- le nettoyage et le lavage de bâtiments et monuments;
- les travaux de peinture et décoration;
- les travaux de jardinage.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation."

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds qui transitent par la société ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sallahu et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 28 septembre 2011. Relation EAC/2011/12780. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 3 octobre 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011140073/52.

(110161562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Supernetto Ilkomb, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7463 Pettingen, 9, Chemin d'Essingen.

R.C.S. Luxembourg B 141.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 octobre 2011.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2011140074/12.

(110161578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Tapout BLF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 157.731.

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "PLANET SUN Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 111.720,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Dominique PUFFET, ci-après qualifié, détentrice de soixante-dix (70) parts sociales.

2) Monsieur Dominique PUFFET, indépendant, né à Namur (Belgique) le 13 avril 1979, demeurant à B-5020 Vedrin, rue Geuvens, 2,

détenteur de trente (30) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "TAPOUT BLF s. à r.l." (numéro d'identité 2010 24 46 470), avec siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 157.731, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 464 du 11 mars 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1912 du 20 août 2011, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. al. 1^{er}**. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import-export et la location de tous véhicules automoteurs et d'accessoires s'y rapportant."

Monsieur Dominique PUFFET déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société "TAPOUT BLF s. à r.l." et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre ni se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PUFFET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3679. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 octobre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011140079/44.

(110161380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Tapout BLF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 157.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011140080/11.

(110161386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.941.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 mai 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 juin 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011140093/13.

(110161659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Transnat Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011141111/10.

(110163163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

TM Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.101.

Avec effet au 4 octobre 2011, M. Steffen Haydt a démissionné de son poste de gérant de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TM Property S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011141119/13.

(110163382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Tech Age, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141113/10.

(110163093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Textiles Meyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 67.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141114/10.

(110163173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.625.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.891.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "CHALLENGER LUXEMBOURG HOLDING No. 1B S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.891, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Paul DECKER, civil law notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 February 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 9 May 2007 under number 822, page number 39423. The articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Paul DECKER, civil law notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, on March 4, 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 15 April 2008 under number 928, page number 44503.

The sole shareholder, being Challenger Property Nominees Pty Limited in its capacity as trustee of the Challenger European Property Trust, a company governed by the laws of Australia, with registered office at Level 15, 225 Pitt Street, AUS-NSW 2000 Sydney, registered with the Australian Business register under number ABN 39 091 336 793 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor-Subscriber"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs. Irina Heintel, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Create one new class of shares being the Class L shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles of association of the Company.
3. Increase of the share capital by an amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euros) to EUR 2,625,000 (two million six hundred twenty-five thousand Euros) by the issuance of 2,500,000 (two million five hundred thousand) new Class L shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company into equity;

4. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 2,500,000 (two million five hundred thousand) new Class L shares;

5. Composition of the shareholding of the Company;

6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 2,625,000 (two million six hundred twenty-five thousand) pursuant to the above resolutions; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to create a new class of shares being the class L shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles of association of the Company.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euros) to EUR 2,625,000 (two million six hundred twenty-five thousand Euros) by the issuance of 2,500,000 (two million five hundred thousand) new Class L shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company and amounting to EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euros) into equity (the "Receivable").

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution of the Receivable described below.

Contributor - Subscriber's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, intervenes the Contributor-Subscriber here represented by Mrs. Irina Heintel, prenamed, and declares to subscribe for the New Shares. The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the Receivable results from a certificate of the management of the Company, issued on 28 September 2011, which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

Challenger Property Nominees Pty Limited in its capacity as trustee of the Challenger European Property Trust, holder of:

2,000 (two thousand) Class A shares;

2,000 (two thousand) Class B shares;

2,000 (two thousand) Class C shares;

2,000 (two thousand) Class D shares;

2,000 (two thousand) Class E shares;

2,000 (two thousand) Class F shares;

2,000 (two thousand) Class G shares;

2,000 (two thousand) Class H shares;

2,000 (two thousand) Class I shares;

2,000 (two thousand) Class J shares;

105,000 (one hundred five thousand) Class K shares;

2,500,000 (two million five hundred thousand) Class L shares.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the articles of the articles of association of the Company to be read as follows:

“The issued capital of the Company is set at two million six hundred twenty-five thousand Euros (EUR 2,625,000), divided into 2,000 (two thousand) Class A shares, 2,000 (two thousand) Class B shares, 2,000 (two thousand) Class C shares, 2,000 (two thousand) Class D shares, 2,000 (two thousand) Class E shares, 2,000 (two thousand) Class F shares, 2,000 (two thousand) Class G shares, 2,000 (two thousand) Class H shares, 2,000 (two thousand) Class I shares, 2,000 (two thousand) Class J shares, 105,000 (one hundred five thousand) Class K shares and 2,500,000 (two million five hundred thousand) Class L shares”

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately three thousand three hundred Euros (EUR 3,300.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en Français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "CHALLENGER LUXEMBOURG HOLDING No. 1B S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.891, et constituée en date du vendredi 16 février 2007 par acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 822 du mercredi 9 mai 2007, page 39423. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 mars 2008 suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 928 du 15 avril 2008, page 44503.

L'associé unique, à savoir Challenger Property Nominees Pty Limited, en sa qualité de fondé de pouvoir de la société de droit australien Challenger European Property Trust, avec siège social à Level 15, 225 Pitt Street, AUS-NSW 2000 Sydney, inscrite au registre de commerce australien sous le numéro ABN 39 091 336 793 ("Associé unique" ou l' "Apporteur-Souscripteur"), détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté aux fins des présentes par Mme Irina Heintel, employée de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., avec résidence professionnelle sise à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour desquels l'Associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, dénommée les parts sociales de catégorie L, ayant les droits et privilèges qui s'y rattachent en vertu des statuts de la Société.
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.500.000 euros (deux millions cinq cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 125.000 euros (cent vingt-cinq mille euros) à 2.625.000 euros (deux millions six cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales de catégorie L d'une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune, devant être entièrement payées au moyen d'un apport en nature, consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé unique vis-à-vis de la Société en capitaux propres;
4. Souscription et paiement par l'Associé unique de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales de catégorie L;
5. Composition de l'actionariat de la Société;

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social afin de refléter le nouveau capital social de la Société qui s'élève à 2.625.000 euros (deux millions six cent vingt-cinq mille euros) suivant les résolutions ci-avant; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mis à la disposition de l'Associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen minutieux de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, à savoir les parts de catégorie L, ayant les droits et privilèges qui s'y rattachent en vertu des statuts de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.500.000 euros (deux millions cinq cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 125.000 euros (cent vingt-cinq mille euros) à 2.625.000 euros (deux millions six cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales de catégorie L d'une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune (les "Nouvelles Parts"), devant être entièrement payées au moyen d'un apport en nature, consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé unique vis-à-vis de la Société et s'élevant à 2.500.000 euros (deux millions cinq cent mille euros) en capitaux propres (la "Créance").

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts par l'Apporteur au moyen de l'apport de la Créance décrite ci-après.

Intervention de l'Apporteur - Souscripteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur-Souscripteur représenté ici par Mme Irina Heintel, précitée, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts.

Les Nouvelles Parts ont été entièrement payées au moyen de l'apport de la Créance en faveur de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de la Créance résulte d'un certificat délivré par le gérant de la Société, émis le 28 septembre 2011 et remis au notaire instrumentant.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été totalement effectué, l'actionnariat de la Société se compose à présent comme suit:

Challenger Property Nominees Pty Limited en sa qualité de fondé de pouvoir de Challenger European Property Trust, détenteur de:

- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie A;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie B;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie C;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie D;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie E;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie F;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie G;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie H;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie I;
- 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie J;
- 105.000 (cent cinq mille) parts sociales de catégorie K;
- 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales de catégorie L.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été totalement effectué, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de façon à ce qu'ils se lisent dorénavant comme suit:

“Le capital émis de la Société est fixé à deux millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.625.000), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie A, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie B, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie C, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie D, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie E, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie F, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie G, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie H, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie I, 2.000 (deux mille) parts sociales de catégorie J, 105.000 (cent cinq mille) parts sociales de catégorie K et 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales de catégorie L”.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à la suite du présent acte, s'élève à environ trois mille trois cents euros (EUR 3300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. Heintel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43439. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138117/217.

(110159869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

The Atlantic Leisure Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.640.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011141115/10.

(110163242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Timada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 112.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141118/10.

(110163321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 34.253.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141120/10.

(110163111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Universal Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.879.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Universal Credit S.A.
Caceis Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011141123/12.

(110162948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.812,50.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.469.

Le bilan de la société au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011141128/12.

(110163063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Victoria's Secret International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 165.016.873,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.819.

Le bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141130/10.

(110163604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Vesa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.799.

Extrait des décisions collectives prises par les associés en date du 30 août 2011

Les associés notifient à l'égard des tiers que le siège social de VESA SARL est fixé à partir du 1^{er} septembre 2011 à l'adresse suivante:

44, rue Principale
L-9980 Wilwerdange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, le 30 août 2011.

Les associés

Référence de publication: 2011141131/15.

(110163089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

VPA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 120.922.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 Juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141132/10.

(110162978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.250.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.130.

En date du 16 septembre 2011 les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Les gérants prennent note du transfert de l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B, Christophe Davezac et Emmanuel Mougeolle, du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141135/15.

(110163534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Wire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 93.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141136/10.

(110163211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Wire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 93.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141137/10.

(110163214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

WX Rondo One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 140.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141138/10.

(110163130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.